

## ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC PIERRE PECOURT Arrêté de Police N°07/2018 du 31 janvier 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité du public lors de l'abattage et l'élagage d'arbres dans le Parc PIERRE PECOURT, du jeudi 01 février 2018 au lundi 05

Vfévrier 2018 inclus.

(NORD)

MAIRIE DE

## **ARRETE**

ARTICLE 1

Des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres seront entrepris du jeudi 01 février 2018 au lundi 05 février 2018 inclus.

**ARTICLE 2** 

Pendant la durée des travaux, le Parc Pécourt sera fermé au public.

**ARTICLE 3** 

La société Au Pied de Mon Arbre domiciliée 23 rue de Cambrai 59169 Cantin

Madame la Directrice Générale des Services Monsieur le Responsable des services techniques

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du

présent arrêté dont ampliation sera transmise

Fait à GUESNAIN, Le 31 janvier 2018

Pour le Maire empêché, L'Adjoint Délégué, R.SAENEN

reneus

COMMUNE DE GUESNAIN

5